

Crise au Moyen-Orient : hausse des prix des matériaux & des carburants

C'est la crise de trop

Des devis établis en amont, des prix qui continuent d'augmenter et une impossibilité de répercuter ces hausses sans fragiliser les clients particuliers déjà sous pression

92 %
d'entre elles sont impactées par la hausse des prix du carburant

Source : CAPEB

Source citation : ICI Provence, mardi 7 avril
Source images : L'Heure des Comptes, France Info, samedi 4 avril

Crise au Moyen-Orient : hausse des prix des matériaux & des carburants

C'est la crise de trop

Ces dernières 48H, les artisans du bâtiment de la CAPEB ont pris la parole dans les médias pour témoigner de leur détresse

92 %
d'entre elles sont impactées par la hausse des prix du carburant

Source : CAPEB

20h, France 2, édition du vendredi 3 avril

Crise au Moyen-Orient : hausse des prix des matériaux & des carburants

C'est la crise de trop

Des devis établis en amont, des prix qui continuent d'augmenter et une impossibilité de répercuter ces hausses sans fragiliser les clients particuliers déjà sous pression

92 %
d'entre elles sont impactées par la hausse des prix du carburant

Source : CAPEB

20h, France 2, édition du vendredi 3 avril

L'ACTUALITÉ

HAUSSES DES PRIX LA CRISE DE TROP!

De plein fouet, les artisans du bâtiment subissent la flambée des prix de l'énergie et des matériaux. Pour nombre d'entre eux, cette nouvelle secousse constitue la crise de trop : elle fragilise les trésoreries, ébranle les perspectives et atteint durement le moral des chefs d'entreprise. Face à cette situation, la CAPEB hausse le ton et porte une série de revendications concrètes pour défendre les entreprises artisanales.

En l'espace de 48 heures, la publication des résultats de la consultation du Réseau CAPEB sur la hausse des prix a provoqué une véritable vague médiatique. Plus de 300 retombées ont été enregistrées dans la presse nationale, régionale et spécialisée, révélant l'ampleur d'une crise désormais généralisée à tous les territoires et à l'ensemble des métiers artisanaux. À elle seule, cette couverture représente près de la moitié de la visibilité mensuelle habituelle.

Au cœur de cette mobilisation, les témoignages d'artisans ont frappé par leur lucidité et leur gravité. Tous décrivent une situation subie, imprévisible, qui met à mal leurs équilibres économiques. Certains envisagent même de cesser leur activité. Derrière les chiffres, c'est une détresse humaine qui s'exprime, soulignant l'urgence d'un accompagnement, y compris psychologique, pour des dirigeants sous pression constante.

C'est dans cet esprit que la CAPEB a sollicité l'appui de l'IRIS-ST et de l'Observatoire Santé de PRO BTP. Ainsi, un temps d'échange était prévu ce vendredi matin en visioconférence pour évoquer avec le Professeur Christophe Lançon, Responsable du service de santé mentale à l'APHM de Marseille, les répercussions de la crise sur la santé mentale des dirigeant(e)s et de leurs conjoints, les dispositifs d'accompagnement

adaptés et plus largement la gestion de l'anxiété chez les dirigeants et les conjoints. Une réponse indispensable face à l'épuisement grandissant d'un secteur en première ligne.

La force de ces témoignages constitue aujourd'hui un levier puissant pour alerter l'opinion publique et interpellier les pouvoirs publics. La CAPEB appelle ainsi l'ensemble de son réseau à relayer largement cette réalité, notamment sur les réseaux sociaux, sous la bannière « La crise de trop ».

Dans le même temps, nous demandons la réactivation et la réorientation du comité de crise mis en place par le Gouvernement en 2022, afin de le recentrer sur les problématiques spécifiques du bâtiment. Elle exige également un suivi renforcé et régulier de l'évolution des prix, ainsi qu'une transparence accrue sur les pratiques des industriels.

Parmi nos propositions structurantes figure la création d'un dispositif expérimental de suivi des coûts des matériaux de construction. L'objectif : établir un véritable indice de référence, fondé sur les principaux matériaux, permettant d'analyser précisément la répartition des coûts entre énergie, main-d'œuvre, matières premières, équipements, services, transport et gestion des déchets.

Au-delà du diagnostic, la CAPEB formule des

mesures immédiates et de bon sens. Elle demande notamment l'application temporaire d'un taux de TVA réduit à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation, afin de soutenir l'activité et de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Elle appelle également à encadrer plus strictement les délais de prévenance imposés aux entreprises pour leur permettre de répercuter les hausses de prix dans leurs devis. Dans le même esprit, elle encourage la généralisation des clauses de révision des prix et la réduction des délais de paiement, en particulier dans les marchés publics.

Sur le front des charges, la CAPEB revendique un remboursement partiel de la TICPE pour les carburants utilisés par les professionnels, à l'instar de ce qui existe pour le secteur agricole et celui des TP. Elle demande également un accompagnement financier ambitieux pour permettre aux TPE d'engager la transition vers des flottes de véhicules utilitaires électriques. Afin de lever les freins à l'activité, notamment dans la rénovation énergétique, la CAPEB insiste sur l'urgence de simplifier l'accès à la qualification RGE. Elle réclame aussi le retour des travaux d'isolation dans la liste des gestes éligibles à MaPrimeRénov' et la mise en place d'un parcours de rénovation adapté, progressif et accessible. Enfin, l'urgence sociale impose des réponses

fortes. La CAPEB salue la mobilisation récente de l'URSSAF, qui propose désormais des dispositifs d'accompagnement renforcés: délais de paiement, étalement des cotisations, révision des charges provisionnelles... Des mesures indispensables. Dans le même temps, l'organisation appelle

le ministère du Travail à adapter en urgence le dispositif d'activité partielle, en s'inspirant des mesures exceptionnelles mises en œuvre durant la crise sanitaire: simplification des démarches, délais de réponse raccourcis, possibilité de recours rétroactif et maintien d'un niveau d'indemnisation protecteur pour les salariés

comme pour les entreprises.

Pour la CAPEB, l'heure n'est plus aux constats mais à l'action. Il en va de la survie des entreprises artisanales du bâtiment, de la préservation des emplois locaux et, plus largement, de l'équilibre économique des territoires.

ÉCONOMIE

→ FACTURATION ÉLECTRONIQUE: NE MANQUEZ PAS LE WEBINAIRE DU 21 AVRIL

La réforme de la facturation électronique marque un tournant majeur pour les entreprises artisanales, en transformant leurs pratiques de gestion et leurs obligations fiscales. Pour accompagner les adhérents face à ces changements, l'U2P et la DGFIP organisent un **webinaire le mardi 21 avril 2026 de 15h à 16h.**



Cette session interactive permettra aux artisans de mieux comprendre les enjeux, d'anticiper les impacts concrets sur leur activité et de poser leurs questions directement aux experts. Une occasion de se préparer efficacement et de sécuriser sa transition vers la facturation électronique.

Les personnes souhaitant participer doivent s'inscrire en amont en transmettant leurs noms/prénoms, organisation et adresse mail à Nathalie Roy – nroy@u2p-france.fr. Le lien de connexion sera communiqué aux inscrits au plus tard la veille du webinaire.

→ LA CAPEB SIGNE UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC GARANCE



Garance est un groupe mutualiste qui compte aujourd'hui 251 727 épargnants et qui propose, dans le cadre de ce partenariat, son offre d'assurance vie et de retraite individuelle. En collaboration avec Béranger Développement, des actions de conseils et d'accompagnement seront organisées afin d'informer les entreprises artisanales du bâtiment sur les solutions d'assurance proposées par Garance. Le groupe

mutualiste présente des performances nettes de frais de gestion entre 3,50 % et 4,50 % selon les fonds euros.

Un webinaire sera proposé au Réseau le 14 avril pour présenter ce partenariat.

→ LA COUR DES COMPTES DÉNONCE LE COÛT DES ENR POUR LES FINANCES



Selon un rapport de la Cour des comptes, les contrats de soutien à la production d'électricité d'origine renouvelable et à la production de biométhane ont représenté pour l'État un coût total cumulé de 26,3 milliards d'euros entre 2016 et 2024. Elle estime que les mécanismes mis en place pourraient encore coûter 84 milliards d'euros à la France au cours des 25 prochaines années, soit 3,36 milliards par an. Dans son analyse du soutien public aux énergies renouvelables, la Cour des comptes reconnaît le rôle déterminant de ces aides dans le développement des filières énergétiques décarbonées, mais met en évidence des limites importantes liées à leur coût et à leur gestion.

2,9 MILLIARDS

C'EST LE COÛT ANNUEL MOYEN
DU SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX ENR
(ÉLECTRICITÉ ET BIOMASSE)

La Cour observe tout d'abord que l'intervention publique a été indispensable pour accompagner l'essor des énergies renouvelables. En compensant les coûts de production et en sécurisant les investissements, les dispositifs de soutien ont permis d'accélérer le déploiement de ces énergies et de contribuer aux objectifs de transition énergétique. Sans ces mécanismes, certaines filières n'auraient pas atteint leur niveau de développement actuel. Mais cette politique s'accompagne d'un coût conséquent pour les finances publiques, un coût que la Cour juge insuffisamment maîtrisé. Elle relève aussi le caractère instable et peu prévisible de ces

dépenses, pointe des faiblesses dans le pilotage des politiques publiques, en particulier un manque de lisibilité et de coordination, qui génère de l'incertitude pour les acteurs économiques et limite l'efficacité globale du soutien public. La Cour des comptes appelle à une amélioration de la gestion des aides, recommande de renforcer la prévisibilité des dépenses, d'affiner le ciblage des dispositifs et de développer un suivi plus rigoureux de leur efficacité.

→ ÉPARGNE SALARIALE: UNE ANNÉE 2025 RECORD

L'année 2025 a enregistré un record en termes d'épargne salariale. Les encours ont ainsi atteint près de 230 milliards d'euros à la fin de l'année, soit une progression spectaculaire de 15 % sur un an. Cette hausse est sans nul doute l'illustration de l'attractivité croissante de ces dispositifs, qui associent performance économique des entreprises et rémunération différée des salariés.



Participation, intéressement, plans d'épargne entreprise (PEE) ou encore plans d'épargne retraite collectifs (PERCO) séduisent. Dans un contexte d'incertitudes économiques et d'un retour possible à une forte inflation du fait de la situation dans le Golfe, ces mécanismes apparaissent pour beaucoup comme un levier de sécurisation financière. Les entreprises, de leur côté, y voient un outil efficace de fidélisation et de motivation de leurs salariés. Que faire de cette manne? Les débats politiques vont bon train à ce sujet. Une proposition de loi prévoit notamment

17 MILLIONS

DE FRANÇAIS SONT ENCORE EXCLUS DES
DISPOSITIFS D'ÉPARGNE SALARIALE

la possibilité de débloquer de manière anticipée jusqu'à 5 000 euros d'épargne salariale. L'objectif affiché est clair: soutenir rapidement le pouvoir d'achat des ménages face à la hausse des prix à la pompe et dans les rayons des supermarchés. Plusieurs organisations syndicales ainsi qu'une

partie du patronat, dont l'U2P, dénoncent le dispositif proposé et considèrent qu'il se trompe de cible, le déblocage anticipé ayant toutes les chances de profiter avant tout aux salariés les mieux rémunérés, disposant déjà d'une épargne significative. Cet effet d'aubaine ne bénéficierait pas aux ménages les plus modestes, alors qu'ils sont les plus touchés par la hausse du coût de la vie. Certains critiquent aussi un risque de dénaturation de l'épargne salariale. À suivre donc.

→ LE BIM OBLIGATOIRE EN MARCHÉS PUBLICS ?

C'est en tout cas ce à quoi les pouvoirs publics aimeraient aboutir. La semaine dernière encore, lors du Salon BIM World, le ministre du Logement a considéré que le BIM pourrait être une solution intéressante pour permettre au secteur de la construction de construire vite, mieux et de manière plus sûre. Mais si l'obligation d'utiliser le BIM dans la commande publique répond à une volonté politique, elle se heurte à une réalité de terrain marquée par de fortes disparités de maturité, notamment chez les très petites entreprises. Généraliser le BIM s'inscrirait certes dans une logique de modernisation globale du secteur, permettant d'améliorer la productivité, de sécuriser les chantiers et de mieux maîtriser les coûts et les délais. Cette vision rejoint les politiques européennes qui envisagent de rendre cet outil incontournable en vue de structurer les pratiques et d'harmoniser les méthodes de travail. Le BIM apparaît ainsi comme une

alternative au modèle traditionnel, que certains jugent trop fragmenté et insuffisamment performant face aux enjeux actuels de qualité, de rapidité et de transition environnementale. Mais il est clair qu'une obligation généralisée arriverait bien trop tôt, car les conditions sont loin d'être réunies pour une telle évolution. Il est évident que les intervenants, en particulier les TPE, ne sont pas prêts pour cela et qu'elles ont besoin d'accompagnement et de montée en compétences. L'absence de formation adaptée, de structuration des pratiques et de soutien opérationnel rendrait une obligation non seulement prématurée, mais potentiellement contre-productive. Les freins sont également économiques et organisationnels. Le BIM implique des investissements significatifs en logiciels, en formation et en temps de travail, difficilement supportables pour les TPE. Il suppose aussi une transformation profonde des méthodes de travail, fondée sur la collaboration et le partage de données, ce qui bouleverse des pratiques historiquement cloisonnées. Cette mutation est d'autant plus complexe que les règles du jeu ne sont pas toujours clairement définies, notamment en matière de responsabilités ou d'exigences contractuelles. Non que ces évolutions ne soient pas possibles. Il faut simplement qu'elles pénètrent progressivement les modes d'organisation et de travail des petites entreprises. Et quand on veut bien se rappeler que les TPE constituent 96 % du secteur, il est urgent de ne pas précipiter les choses. Les TPE, en effet, sont particulièrement



vulnérables au regard de toutes transformations brutales. Elles disposent rarement des ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour intégrer efficacement le BIM dans leurs processus. Leur niveau d'équipement, leurs marchés de petite taille rendent l'adoption de cet outil particulièrement difficile. Loin d'être un simple enjeu technologique, la question du BIM révèle une problématique bien plus lourde : l'essentiel des entreprises du bâtiment, constitué de TPE, n'est pas du tout prêt à travailler avec cet outil. Un accompagnement massif, progressif et adapté à leur réalité est indispensable si les Pouvoirs publics veulent réellement accélérer dans ce domaine. Mais en attendant, une telle obligation reviendrait clairement à exclure la plus grande partie des acteurs du bâtiment au bénéfice d'une toute petite poignée de grandes entreprises.

MÉTIERS

→ GILLES MAILET RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Président et les conseillers professionnels des Métiers de l'Électricité se sont réunis jeudi dernier pour faire un point d'étape de leurs travaux. Un tour de table a permis d'évoquer des actualités puis un focus a été fait sur l'évolution des diplômes professionnels du métier. Gilles Mailet et ses conseillers ont aussi évoqué le concours de l'œuvre artisanale, réfléchissant à la meilleure manière d'y participer pour valoriser le savoir-faire des artisans de l'électricité. Puis un long moment a été consacré à l'organisation des Rencontres des Métiers du bâtiment qui se tiendront à **Marseille du 24 au 26 juin prochains**.

L'équipe a pris connaissance des exposants qui participeront cette année à l'exposition. Ils ont également évoqué la mise en place du jeu concours des Métiers de l'Électricité puis travaillé au programme qu'ils proposeront aux délégués. Enfin, les actualités de la filière ont occupé une large partie de l'après-midi. Gilles Mailet revenant sur le plan d'action engagé par l'Association Française de la Ventilation, le projet de guide sur les câbles mis au point avec Iignes, la perspective de la visite d'une usine de Sycabel et enfin les dernières informations relatives à Qualifelec, Qualit'EnR et au groupe de travail OPQ interne.



→ SYLVAIN FORNÈS A RÉUNI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS CE 8 AVRIL

Outre un point sur les dernières évolutions liées à la formation et aux titres professionnels des Métiers de la Peinture et de la Décoration, le Président et les conseillers professionnels ont réfléchi à la manière dont ils pourraient participer au concours de l'œuvre artisanale 2026. Ils ont ensuite travaillé sur le programme qu'ils proposeront aux délégués peintres et décorateurs lors des prochaines Rencontres des Métiers du Bâtiment. Sylvain Fornès et



toute l'équipe des conseillers ont également fait une rétrospective de l'opération « Peintres du Cœur » et mis au point le rétroplanning de l'opération pour 2026. Enfin, un état des lieux a été fait des dernières actualités en ce qui concerne la normalisation, les DTU, et les partenaires.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ PRESSE

La CAPEB a communiqué à la suite de la visioconférence avec le Réseau concernant les hausses de prix et de l'enquête rapide menée à ce sujet. De très nombreuses reprises presse en ont découlé tant sur les radios que sur les télévisions et bien sûr sur le web et la presse traditionnelle.



Une nouvelle dépêche de l'AFP a été publiée cette semaine, reprise par Le Moniteur, la Tribune, BFM, et par Le Monde qui a pu interroger Jean-Christophe Repon sur le sujet.

[Toutes les retombées presse sont disponibles ici.](#)

■ U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se tenait ce jeudi midi. Il s'est ouvert sur un point sur la situation économique engendrée par le conflit au Moyen-Orient puis par un état des lieux sur les comptes de l'U2P dans la perspective de l'arrêt du résultat pour 2025. Le Conseil a ensuite fait un tour d'horizon des textes parlementaires en cours (fraudes, assurance chômage,

simplifications, travail le 1^{er} mai, recouvrement des créances incontestées) et sur les auditions à venir. Il est revenu sur la négociation paritaire sur les contrats courts, qui était censée se terminer cette semaine. Il a également évoqué le projet de l'U2P en vue des échéances électorales 2027 et le déploiement de l'U2P sur le terrain.

■ RÉSEAU

La CAPEB du Grand Est avait souhaité réunir son Conseil d'Administration au sein des locaux de la CAPEB nationale ce mardi 8 avril. Le Président confédéral est allé accueillir les administrateurs de la région et échanger avec eux sur les actualités du moment, hausses de prix en tête. Par ailleurs, Jean-Christophe Repon présidait la réunion préparatoire à l'Assemblée générale qui réunissait ce jeudi matin, l'ensemble des élus amenés à intervenir la semaine prochaine.

■ EURO APP MOBILITY

Le Président Jean-Christophe Repon a rencontré mardi midi les représentants de l'association Euro App Mobility qui a été créée en 2020 sous l'impulsion de Jean Arthuis en vue de favoriser le développement de la mobilité des apprentis en France et en Europe.



■ CESE

La commission Travail et Emploi s'est réunie mercredi après-midi pour remettre son bilan de mandature.



Jean-Christophe Repon a par ailleurs rencontré Dominique Carlac'h, candidate à la Présidence du CESE, soutenue notamment par l'U2P. L'ancienne championne de France au 400 mètres est cheffe d'entreprise de conseil en innovation, fut aussi candidate à la présidence du Medef en 2023.

■ SOCAMA

En cette fin de semaine, le Président de la CAPEB était invité à participer à une table ronde sur l'engagement des jeunes dans l'artisanat du Bâtiment à l'occasion des 4^{ème} rencontres Socama. Aux côtés du Président des Socama, de la Présidente de l'UNEC, du Secrétaire général de l'U2P notamment, Jean-Christophe Repon devait revenir sur les constats que la CAPEB a fait sur les aspirations de la Gen Z et leurs correspondances avec les atouts des petites entreprises du bâtiment. Il devait également présenter les actions que nous déployons pour encourager les synergies entre les jeunes et nos TPE, qu'il s'agisse de faire découvrir les métiers, de promouvoir l'innovation dans les TPE ou encore d'encourager la mixité des métiers.

RESEAU

→ L'ÉCHO DES 80 ANS DE LA CAPEB

Les préparatifs du 80^{ème} anniversaire de la CAPEB se poursuivent. Cette semaine, l'agence de production qui réalisera le film documentaire et le Comité d'organisation politique de l'événement ont arrêté la liste des artisans et artisanes qui témoigneront dans le film. Nous félicitons les heureux élus : Victorine Morin (Côte-d'Or), Caroline Bazzoli (Lot-et-Garonne), Charley Chancelier (Haute-Loire), Pascal Pochet (Nord), Rudy Pipet (Ariège), Mathieu Zouin (Eure), Laura Zini (Var) et Philippe Colonna (Loire-Atlantique). Les tournages débiteront mi-avril. Nous avons hâte de les découvrir !

Par ailleurs, de nouveaux supports de communication sont à votre disposition sur la page dédiée à nos 80 ans : un flyer valorisant nos valeurs, et un GIF associé, la deuxième CPE Rétrospective qui met en lumière les faits marquants de la CAPEB au cours de sa 2^{ème} décennie d'existence, entre autres. [À retrouver ici.](#)



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

